

Le 1^{er} décembre 1998

(17 h HNE)

Nº 276

UN ACCORD CANADA-ÉTATS-UNIS ABOUTIT AU DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI VISANT À AMÉLIORER LES SERVICES DOUANIERS

Le gouvernement du Canada a annoncé aujourd'hui le dépôt, au Sénat, d'un projet de loi définissant les pouvoirs des contrôleurs américains en poste dans des aéroports canadiens chargés d'inspecter les voyageurs à destination des États-Unis. Le projet de loi prépare la voie à la mise en place de services simplifiés de précontrôle en transit dans les aéroports canadiens. Les États-Unis assureront la réciprocité de ces arrangements.

« Cette nouvelle loi permettra d'accélérer et de faciliter l'entrée aux États-Unis, et protégera les droits conférés aux voyageurs par la législation canadienne, a déclaré le ministre des Affaires étrangères, M. Lloyd Axworthy. La Loi sur le précontrôle est un élément clé de nos efforts relatifs à la frontière du XXI° siècle avec les États-Unis. »

La Loi sur le précontrôle conférera aux contrôleurs américains les pouvoirs nécessaires pour autoriser l'entrée de personnes et de marchandises aux États-Unis, tout en veillant à protéger pleinement les droits des voyageurs en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés.

« La mise en place de services de précontrôle en transit dans les installations canadiennes permettra aux transporteurs aériens et aux aéroports canadiens de faire fond sur l'Accord Ciels ouverts, a indiqué le ministre des Transports, M. David Collenette. Cette loi témoigne de l'utilité de cet accord et de la volonté de nos deux pays de coopérer en ce qui conceme l'avenir du secteur des transports. »

« Cette loi réciproque permettra au Canada et aux États-Unis de moderniser la gestion de leur frontière commune, a déclaré le ministre du Revenu national, M. Herb Dhaliwal. La Loi sur le précontrôle sera avantageuse pour les voyageurs et les entreprises canadiennes qui comptent sur une frontière efficace. »

Le Canada et les États-Unis ont également annoncé la conclusion d'un accord sur l'instauration, à l'échelle du pays, de services de précontrôle en transit. Ces services

